
Jour de séance 20

le vendredi 5 décembre 2025

9 h

Prière.

M. Coon donne avis de motion 22 portant que, le jeudi 11 décembre 2025, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que le président des États-Unis, Donald Trump, a répété à maintes reprises son désir d'annexer le Canada de sorte que celui-ci devienne le 51^e État ;

attendu que les gens du Canada se sont massivement mobilisés pour tenir tête au président Trump, notamment en évitant les produits américains et les sociétés établies aux États-Unis ;

attendu que le département américain de la guerre a investi 20,7 millions de dollars dans la mine Sisson ;

attendu que ProEnergy, une compagnie établie au Missouri, s'est vu attribuer un contrat par Énergie NB aux fins de la construction d'une nouvelle centrale à combustibles fossiles, laquelle sera alimentée par du diesel et du gaz américain extrait par fracturation ;

attendu que VoltaGrid, une compagnie établie au Texas, cherche à construire une nouvelle centrale à combustibles fossiles qui fonctionnerait au moyen de gaz américain extrait par fracturation pour alimenter en électricité un centre de traitement de données d'IA que l'on propose de construire sur un terrain de Lorneville appartenant à la Société de développement régional ;

attendu que 20 % de VoltaGrid appartient à Halliburton ;

attendu que les projets énumérés lieront encore plus étroitement notre économie aux États-Unis pendant que Trump met à mal notre secteur du bois d'oeuvre résineux dans les efforts soutenus qu'il déploie pour faire du Canada le 51^e État ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre un terme aux efforts qu'il déploie pour favoriser les investissements au Nouveau-Brunswick par des sociétés américaines

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir plutôt dans un développement économique local qui créera de la prospérité ici au Nouveau-Brunswick tout en renforçant notre souveraineté, notamment sur le plan de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable, du transport collectif et de la

production alimentaire locale.

M^{me} Mitton donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 11 décembre 2025, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'Énergie NB a annoncé des plans visant la construction d'une nouvelle centrale à combustibles fossiles, propriété de la compagnie américaine ProEnergy, laquelle brûlerait du diesel et du gaz américain extrait par fracturation ;

attendu que le projet nous obligerait à utiliser des combustibles fossiles coûteux pour au moins les 25 prochaines années ;

attendu que, selon un récent rapport de l'ONU, l'énergie solaire est maintenant 41 % moins chère et l'énergie éolienne, 53 % moins chère à l'échelle mondiale que le combustible fossile le moins coûteux ;

attendu qu'un nouveau projet de stockage d'énergie par batterie en Ontario atteindra la même capacité de 400 MW que la centrale proposée et que l'installation sera mise en service d'ici à 2027 ;

attendu que ProEnergy et Énergie NB ont fait des observations inexactes sur un partenariat en capitaux propres avec des collectivités autochtones et ont omis des renseignements clés de la documentation qu'ils ont présentée aux fins d'une EIE, comme la présence de grands pics à Centre Village ;

attendu que le projet mettrait en danger l'eau de puits des gens et nuirait à la faune ainsi qu'à son habitat dans une région d'importance écologique ;

attendu que la première ministre a affirmé à maintes reprises avoir de nombreuses questions sur le projet ;

attendu que le ministre de l'Environnement a laissé entendre que le projet n'aurait pas à faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement rigoureuse et détaillée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte Énergie NB à mettre sur pause les plans de construction à Tantramar d'une centrale au gaz extrait par fracturation

et que l'Assemblée législative exhorte Énergie NB à investir plutôt dans des solutions vertes éprouvées et abordables, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'énergie éolienne et solaire ainsi que les technologies de stockage d'énergie par batterie.

L'hon. M. Legacy, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure à la présidente de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 5 décembre 2025

S.H. la lieutenante-gouverneure transmet le volume 1 du budget supplémentaire pour 2025-2026, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,
(signature)
Louise Imbeault

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick pour le compte de capital.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

21, *Loi modifiant la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Arseneault.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Arseneault, président du comité, demande à la présidente de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 10 h 34.